

## SEANCE DU 05 NOVEMBRE 2020

Présents : PARISCOAT, LE BLOAS, DELET, PRIGENT, COATRIEUX, PRIGENT-CADIOU, COSSIN, JACOB, DANIEL, JOURAND, HERVE, THORAVAL.

Absents : CHERITEL, POUILLAIN, MONFORT.

Secrétaire de séance : Mr COATRIEUX Damien

### REVISION DES TARIFS COMMUNAUX

Mr le Maire présente au conseil municipal les tarifs communaux actuellement en vigueur. Après avoir pris connaissance du document de travail, le conseil municipal propose d'augmenter les tarifs communaux suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 (nouveaux tarifs indiqués en rouge)

#### **Location salle multifonctions**

	TARIF COMMUNE	Tarif EXTERIEUR
Café obsèques	50 € (tarif inchangé)	<b>75 €</b>
Bal-Fest Noz	<b>150 €</b>	<b>250 €</b>

Le conseil municipal précise que les associations bénéficieront de 4 locations annuelles gratuites ; au-delà les locations seront payantes. 1 élu vote contre ce principe.

#### **Concession cimetière et columbarium**

	Durée 15 ans	Durée 30 ans
COLUMBARIUM	250 € (tarif inchangé)	<b>300 €</b>
CONCESSION CIMETIERE	50 € (tarif inchangé)	<b>100 €</b>

#### **Cantine municipale**

REPAS ENFANT	<b>2.40 €</b>
REPAS 3 <sup>ème</sup> enfant (Tarif dégressif)	<b>1.95 €</b>
FORFAIT MENSUEL (goûter du matin)	<b>2.94 €</b>
REPAS ENSEIGNANT	<b>4.15 €</b>
REPAS PERSONNEL	<b>2.92 €</b>

#### **Garderie municipale**

La ½ heure	<b>0.70 €</b>
L'heure	<b>1.40 €</b>
Si QF inférieur ou égal à 592 €	
La ½ heure	<b>0.40 €</b>
L'heure	<b>0.80 €</b>

### **Locations de parcelles :**

Augmentation en fonction de l'indice de fermage

### **Locations Logements communaux**

Evolution en fonction de l'indice de référence des loyers

### **Bail commercial**

Evolution en fonction de l'indice des loyers commerciaux

## **LOTISSEMENT COMMUNAL. CHOIX DU CABINET DE GEOMETRES POUR PERMIS D'AMENAGER**

Mr le Maire présente au conseil municipal les 3 offres de cabinets de géomètres consultés pour le projet de permis d'aménager : plan topographique, bornage des lots, demande de permis d'aménager.

Après avoir exposé les offres financières et le détail de la mission de chaque cabinet, Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- retient l'offre de la société QUATRA Géomètre-Expert (35136 St Jacques de la Lande) qui se décompose comme suit :

<b>Missions</b>	<b>Honoraires HT</b>	<b>Honoraires TTC</b>
Dépôt autorisation d'urbanisme	4000.00 €	4 800.00 €
Délimitation foncière des biens	6 310.00 €	7 572.00 €
Maîtrise d'œuvre	5 500.00 €	6 600.00 €
<b>Total Général</b>	<b>15 810.00 €</b>	<b>18 972.00 €</b>
Réunions supplémentaires	250.00 €	300.00 €

- Autorise le Maire signer le contrat correspondant s'élevant à la somme de 15 810,00 € HT, soit 18 972,00 € TTC.

## **PROGRAMME VOIRIE 2020. ENTREPRISE COLAS**

Suite à la réunion de la commission voirie, un devis a été sollicité pour la réalisation définitive du lotissement de Park Huellan.

Mr le Maire présente au conseil municipal la proposition de l'entreprise COLAS de Ploumagoar.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal accepte l'offre de l'entreprise Colas pour la somme de 31 732.50 € HT, soit 38 079.00 € TTC et autorise le maire à signer le devis correspondant. Les dépenses seront payées sur l'opération 136 « Voirie ».

## **BUDGET COMMUNAL 2020. DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prendre une décision modificative budgétaire pour régulariser les dépenses validées où les crédits budgétaires sont insuffisants.

Les crédits inscrits à l'opération 136 « voirie » sont insuffisants suite au devis Colas venant d'être validé. La commission voirie a décidé de repousser l'achat du broyeur d'accotement inscrit sur le budget 2020.

De plus, le conseil municipal a validé l'achat de 4 paires d'enceintes pour l'école pour un montant de 730.56 € auprès de la société PLATINE à Saint-Brieuc.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal,  
Donne son accord pour modifier le budget communal comme suit :

Opération 232 « Broyeur d'accotement » article 21578 : - 15000 €  
Opération 136 « voirie » article 2315 : + 14 269 €  
Opération 134 « acquisition matériel mobilier » article 2183 : + 731 €

## **RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE. AVENANTS AUX MARCHES JEGOU-BIDAULT -LAPOUS- HER- MORO - MORIN-MIRANDA**

Présentation des avenants proposés par le cabinet Stumm Architecture relatifs aux travaux de l'école.

Les travaux supplémentaires sont présentés au conseil municipal et soumis à l'approbation de celui-ci :

- **SARL JEGOU - LOT 1 : VRD – Aménagements extérieurs**  
**Avenant n° 2 : 2 380.00 € HT soit 2 856.00 € TTC**
  
- **SARL BIDAULT - LOT 4 : Charpente Ossature bois Menuiserie intérieure**  
**Avenant n° 6 : 5 791.80 € HT soit 6 950.16 € TTC**
  
- **SARL LAPOUS. LOT 8 : Doublages cloisons et plafonds**  
**Avenant n° 3 : 824.42 € HT, soit 989.30 € TTC**
  
- **ENTREPRISE HER. LOT 12 : Plomberie sanitaires Chauffage VMC**  
**Avenant n° 3 : 905.00 € HT, soit 1 086.00 € TTC**
  
- **ENTREPRISE MORO – lot 13 : Peintures -Nettoyage**  
**Avenant n°1 : 2 592.00 € HT, soit 3 110.40 € TTC**

## **Nouvelle dénomination de l'entreprise : Regard Pluriel**

- **SARL MORIN – LOT 14 : Serrurerie**  
**Avenant n° 2 : 3 660 ,00 € HT, soit 4 392.00 € TTC**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve les avenants indiqués ci-dessus et autorise le Maire à les signer.

## **RENOUVELLEMENT CONVENTION SACPA**

Mr le Maire informe le conseil municipal que le marché de prestations de services avec la société SACPA arrive à terme le 31 décembre prochain.

L'objet de ce contrat porte sur la capture, la prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique, le transport des animaux vers le lieu de dépôt légal et la gestion de la fourrière animale.

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal donne son accord pour le renouvellement de la convention avec le groupe SACPA au prix de 761.04 € HT et autorise le Maire à la signer.

## **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

### **DESIGNATION DES MEMBRES**

Mr le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de la direction des finances publiques pour le renouvellement de la commission communale des impôts directs suite aux élections municipales de 2020.

Cette commission doit être constituée du maire, de 6 commissaires titulaires et 6 suppléants.

Ces commissaires sont désignés par le directeur des finances publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal propose, en plus de Mr le Maire tous les membres du conseil municipal pour siéger éventuellement au sein de cette commission et laisse le soin aux services fiscaux de désigner les membres manquants

**Membres proposés :** LE BLOAS, DELET, PRIGENT, COATRIEUX, PRIGENT-CADIOU, COSSIN, JACOB, DANIEL, JOURAND, HERVE, THORAVAL, CHERITEL, POUILLAIN, MONFORT.

## **PRIMES DE FIN D'ANNEE 2020 AUX EMPLOYES COMMUNAUX**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accorder pour l'année 2020 une prime de fin d'année de 869 € brut aux employés communaux à temps complet et au prorata de la DHS pour les agents à temps non complet et en fonction des heures réalisées dans l'année pour les agents contractuels